

**Commune de Charvonnex**  
**Procès-verbal du Conseil municipal**  
**SEANCE DU 02 MARS 2026**

Le 02 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : POISSON Jean-Christophe, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien,

Quorum : 11/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 23/02/2026

La séance est ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/02/2026
2. Budget principal :
  - a. Affectation provisoire du résultat 2025
  - b. Fixation des taux d'imposition 2026
  - c. Approbation du budget primitif 2026
3. Urbanisme
  - a. Compte-rendu de la commission
  - b. Exercice du droit de préemption urbain (DPU)
4. Voirie, projets
5. Patrimoine
  - a. Marchés de travaux rénovation mairie : avenants
6. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
7. Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération
8. Questions diverses

## **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 02/02/2026**

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2 – Budget principal 2026**

### **a – affectation provisoire du résultat 2025**

En l'absence d'établissement du CFU 2025 (compte financier unique), il n'est pas possible de valider le résultat 2025.

La validation du CFU 2025 et l'affectation du résultat 2025 sont reportés à une prochaine séance de Conseil municipal, sachant que la date limite de vote du CFU est fixée au 30 juin 2026.

### **b – fixation des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026. Il rappelle que les taux pour la part communale ont été augmenté en 2022.

Concernant la taxe d'habitation : le taux de taxe d'habitation était figé de 2020 à 2022 mais il est de nouveau possible de modifier ce taux cette année. Le taux de référence est celui qui avait été voté en 2019 soit 9,70% pour Charvonnex.

La base d'imposition de la taxe est toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il faut donc voter un taux de taxe d'habitation, en plus des taux de taxes foncières.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

➤ **De fixer** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2026 :

TAXES	Taux 2025 <i>Pour mémoire</i>	Taux 2026
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	26%	26%
taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59%	59%
Taxe d'habitation	9,70%	9,70%

### **c – approbation du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif principal 2026 qui peut se résumer de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 389 851,84€	1 389 851,84€
INVESTISSEMENT	2 302 174,35€	2 318 847,53€

**Considérant** la note de présentation synthétique jointe à la présente délibération ;

**Considérant** le mécanisme de fongibilité des crédits applicable dans le cadre de la norme comptable M57 : il s'agit d'une autorisation permettant de procéder à des virements de crédits entre chapitre avec un maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

➤ **D'adopter** le budget primitif principal 2026 tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 389 851,84€	1 389 851,84€
INVESTISSEMENT	2 302 174,35€	2 318 847,53€

➤ **Décide** d'appliquer le mécanisme de fongibilité des crédits à hauteur de 5% des dépenses réelles de chacune des sections.

### 3 – Urbanisme

#### a - compte-rendu de la commission du 04/02/2026

CU 074 062 260000 2 : Sur parcelle(s) AE 850. Adresse : 380 route des Tivillons.

DP 074 062 26000 6 : Sur parcelle(s) AD 1502. Adresse : 65 route des Charres. Amélioration thermique, remplacement des menuiseries, porte d'entrée, transformation d'une porte en fenêtre sur balcon, changement couleur des volets.

DP 074 062 26000 7 : Sur parcelle(s) AD 1333. Adresse : 569 route des Contamines. Construction d'une piscine de 21 m<sup>2</sup> et de son local technique.

PC 074 062 260000 3 : Sur parcelle(s) AD 1251, 1252, 1253. Adresse : Route des Couvettes « Les Penchots » Construction d'une maison individuelle de R+1 avec garage et piscine.

PC 074 062 260000 4 : Sur parcelle(s) AD 1706, 1709, 1707. Adresse : Les Penchots route des Tivillons. Construction d'une maison individuelle avec garage, carport accolé et piscine.

#### a - compte-rendu de la commission du 26/02/2026

DP 074 062 26000 0008 : Sur parcelle(s) AD 1148. Adresse : 304 route des Couvettes. Création d'une clôture, aménagement terrain avec mur de soutènement.

DP 074 062 260009 : Sur parcelle(s) AB 471. Adresse : 62 chemin du Reposoir. Installation de 3 panneaux solaires sur toiture.

DP 074 062 2600010 : Sur parcelle(s) AB 660, 662. Adresse : Route de Doucy. Détachement de 2 lots à bâtir.

DP 074 062 260000 11 : Sur parcelle(s) AE 756, 757, 759, 752, 755. Adresse : 1014 route de la Gare. Construction d'une piscine enterrée de 6m x 3m.

DP 074 062 2600012 : Sur parcelle(s) AD 1610. Adresse : 611 route des Couvettes. Installation d'une clôture.

DEMANDE D'INTENTION D'ALIENER : N°01/2026 : Sur parcelle(s) AE 850. Adresse : 380 route des Tivillons. 294 000 € Pas de préemption.

#### c - droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section n°AE n°850 (route des Tivillons)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°01/2026 a été reçue en mairie le 16/02/2026 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AE n°850 (consistant en terrain non bâti d'une surface de 800 m<sup>2</sup>) ;
- que le prix de la vente est de 294 000,00 Euros ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AE n°850.

### 4 – Voirie/grands projets

- route de l'Eglise : poursuite de la procédure par l'intermédiaire des avocats de la Commune et de la copropriété (enjeu : prise en charge des travaux de réfection des buses endommagées).

### 5 – Patrimoine

#### a - marchés travaux rénovation mairie : avenants

**Considérant** les marchés de travaux pour la rénovation de la mairie ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :

➤ **De valider** les avenants aux marchés de travaux de rénovation de la mairie comme suit :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
05	Menuiseries intérieures	BOUVIER FRERES	119 199,68€ HT 143 039,62€ TTC	+2 496,00€ HT +2 995,00€ TTC	121 695,68€ HT 146 034,82€ TTC
10	Revêtements muraux	KARAMAN FILS	19 612,06€ HT 23 534,47€ TTC	291,27€ HT 349,52€ TTC	19 903,33€ HT 23 884,00€ TTC
13	Courants forts Courants faibles	BEE Electricité	60 388,09€ HT 72 465,70€ TTC	+345,60€ HT +414,72€ TTC	60 733,69€ HT 72 880,42€ TTC
06	Agencement	LOMBARDOT	42 386,98€ HT 50 864,38€ TTC	-864,00€ HT -1 036,80€ TTC	41 522,98€ HT 49 827,58€ TTC

➤ **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à ces avenants.

### 6 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

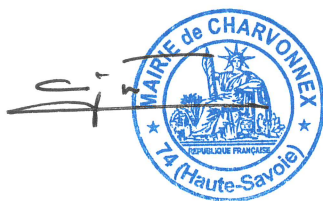
- réunion de la commission vie locale : examen des subventions aux associations,
- finalisation de la préparation du repas des Aînés (choix du traiteur).

### 7 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur [www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr))

### 8 - Questions diverses

La séance est levée à 21h08.

Le Président de séance,  
Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance  
Michèle MORAND, Conseillère